

ANNEXE II

FICHE DE POSTE

Dispositifs « Accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans »

Dispositifs « Accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans » (Postes étiquetés CL EX METH PEDA)

- Ecole maternelle La Bastide de Limoges – circonscription de Limoges 2 REP+ Ronsard
- Ecole maternelle Jean Montalat de Limoges – circonscription de Limoges 2 REP Firmon Roz
- Ecole maternelle Cognac de Limoges – circonscription de Limoges 2 REP Maurois
- Ecole maternelle Marcel Madoumier de Limoges – circonscription de Limoges 2 REP Maurois
- Ecole maternelle Gérard Philipe de Limoges – circonscription de Limoges 2 REP A. France
- Ecole maternelle Jean Le Bail de Limoges – circonscription de Limoges 2 REP Maurois
- Ecole maternelle Joliot Curie de Limoges – circonscription de Limoges 2 REP Calmette
- Ecole maternelle Le Vigenal de Limoges – circonscription de Limoges 2 REP+ Ronsard

Références :

Articles 1 et 5 du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et circulaire 2012-202 du 18/12/12 (BO n°3 du 15/01/13) http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66627

Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée à l'école primaire dans le cadre de la refondation de l'école. La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille, lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Il s'agit alors d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de l'école. Cette scolarisation précoce nécessite un projet particulier, lequel sera inscrit au projet d'école. Dès lors que l'enjeu de réussite scolaire inhérent au projet porte sur l'ensemble du parcours scolaire en maternelle, le projet s'appliquera à l'ensemble de l'école et des enseignants.

Il importe donc, dans cet espace de réflexion que constitue le projet d'école, que l'équipe enseignante définisse, en collaboration avec les partenaires concernés, les enjeux, les objectifs et les conditions de la scolarisation d'enfants de moins de trois ans, afin qu'une réponse pédagogique garante d'une scolarisation réussie et d'un effet positif sur le parcours scolaire puisse être apportée à chaque enfant et à chaque famille. L'accueil des enfants de moins de trois ans ne va pas de soi. Il implique de la part des acteurs concernés une réflexion approfondie sur les moyens humains et matériels autant que sur les pédagogies spécifiques adaptées aux jeunes enfants autour de quatre axes prioritaires :

1. accueillir les enfants et leurs parents à l'école : instaurer d'un rapport de confiance et faciliter la compréhension des missions de l'école
2. prendre en compte les besoins des enfants (sécurité, propreté, repos, mouvement, manipulation, ...)
3. organiser la classe pour favoriser la mise en œuvre spécifique des apprentissages
4. coopérer et travailler en équipe pluri-catégorielle autour de l'enfant.

Compétences attendues des enseignants sur ce poste particulier

1. Capacité à se former et à innover
2. Réflexion portée à la pédagogie du langage
3. Qualités relationnelles adaptées aux besoins des jeunes enfants et à la diversité des familles
4. Capacité à travailler en équipe
5. Capacité à travailler avec les partenaires.

L'exercice à temps plein est conseillé afin d'éviter, dans la mesure du possible, la multiplicité des intervenants auprès des jeunes enfants.

Les enseignants souhaitant postuler sur les dispositifs d' « Accueil et Scolarisation des enfants de moins de trois ans » pour la rentrée 2015 doivent être dans une démarche volontaire d'adhésion au projet. Ils auront pris connaissance de la spécificité du poste tel que défini dans la circulaire 2012-202 du 18/12/12. Ces enseignants compléteront leur information auprès du directeur de l'école, de l'IEN de la circonscription d'implantation du dispositif et de l'IEN chargée de la mission départementale « Ecole maternelle » par courriel de préférence à isabelle.deburghgraeve@ac-limoges.fr

Ils pourront également consulter le guide académique dédié à l'accueil et à la scolarisation des enfants de moins de trois ans à télécharger sur <http://www.ac-limoges.fr/ia87/spip.php?rubrique313>

Les enseignants adresseront une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la mission Ecole maternelle, sous couvert de leur IEN **avant le 31 mars 2017**. Ils présenteront ensuite leur candidature dans le cadre d'un entretien préalable. Après les entretiens, la commission d'entretien préalable rendra un avis sur chaque candidature et établira, pour chacun des postes, un classement soumis à la Commission administrative paritaire. Les enseignants obtiendront leur affectation à titre définitif à l'issue du mouvement informatisé.

Le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans, volet du projet d'école, sera accompagné par l'IEN et l'équipe de circonscription et par l'IEN chargé de la mission Ecole maternelle, référent de ces dispositifs. Une action de formation départementale sera proposée aux maîtres exerçant dans ces dispositifs.